



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125029-DE-1-1

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/216**

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Véronique SEYRAL, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Pascale ROUX,

Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation de certains effectifs.

CABINET DU MAIRE

Direction du cabinet du Maire

Evolution de catégorie du poste de coordinateur des manifestations publiques
catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

DIRECTION GENERALE EDUCATION SPORTS ET SOCIETE

Direction de l'éducation

Suppression d'un poste d'agent de service et de restauration à 17h30 (catégorie C – cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) et création d'un **poste d'agent de service et de restauration à 35h**.

Direction des sports

Ouverture d'un poste de chargé d'entretien des espaces sportifs extérieurs aux non-titulaires (catégorie B – cadre d'emplois des techniciens territoriaux).

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique permet le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois des catégories B et C lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient.

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire certains besoins permanents des services municipaux, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels sur ces métiers en tension.

Ces recrutements se feront sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique.

Direction de la petite enfance et des familles

➤ Service des affaires générales et moyens

Suite à la livraison en 2021 de 93 nouvelles places municipales d'accueil de jeunes

enfants (Tana Hoban 1 & 2, Armand Faulat 2) et la livraison en 2022 de 40 places supplémentaires avec l'ouverture du Multi accueil Benauges Vincent et afin de renforcer le Pool de remplacement, il est demandé la **création de deux postes d'agent de gestion administrative** (Catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).

Ces nouveaux équipements sont les premiers ouverts depuis la constitution du pool de remplacement.

➤ **Mission développement et réglementation petite enfance**

Le concours d'un médecin spécialisé en pédiatrie au sein de chaque crèche est aujourd'hui une obligation réglementaire et s'ajoute à l'obligation de compter une infirmière ou une puéricultrice au sein des effectifs de chaque établissement (règlement appelé temps infirmiers).

En application du code de la Santé, le médecin de crèche est garant des conditions médicales d'accueil des enfants (protocoles médicaux, hygiène générale, gestion maladies contagieuses, situations médicales individuelles et sensibilisation/formation aux gestes de 1ers secours, etc.).

A ce titre notamment, il rencontre chaque nouvel enfant accueilli au sein d'une crèche et supervise – en lien avec le médecin de l'enfant, la famille et les professionnels de la crèche – la mise en place de mesures médicales particulières (PAI) pour les enfants ayant des besoins spécifiques (maladies chroniques, handicap, etc.).

La réforme des modes d'accueil crée, au sein de chaque crèche, un référent santé & accueil inclusif qui peut être un médecin, mais également une puéricultrice ou une infirmière.

Afin de répondre à la réforme des modes d'accueil il est demandé **la suppression de six postes de médecins de crèches** (Catégorie A – cadre d'emplois des médecins territoriaux) et **la création de sept postes de référent santé & accueil inclusif** (Catégorie A – cadre d'emplois des puéricultrices territoriales et des infirmier territoriaux en soins généraux).

Compte-tenu de la spécificité des missions, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels (art.3-2 loi n°84 du 26 janvier 1984)

Direction des équipements et d'animation

Ouverture d'un poste de gestionnaire du patrimoine aux non-titulaires (Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et des techniciens territoriaux).

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique permet le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois des catégories B et C lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient.

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire certains besoins permanents des services municipaux, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels sur des métiers en tension.

Ces recrutements se feront sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique.

Direction vie associative enfance et jeunesse

Les missions du centre Développement de la vie associative se sont accrues ces dernières années, à la demande des associations et à moyens humains constants. Le tissu associatif bordelais représente 600 nouvelles créations par an, 80 000 bénévoles et 13% des salariés du secteur privé, soit un secteur en pleine expansion qui nécessite un accompagnement de plus en plus important.

Ainsi pour assurer les missions nécessaires à la réussite des projets de mandature il est demandé la **transformation d'un poste de chargé de l'événementiel** (Catégorie C – cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux) en un **poste de chargé de projet** (Catégorie B – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux).

**DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA
POPULATION**

Direction de la police municipale et de la tranquillité publique

Ouverture d'un poste de coordonnateur technique aux non-titulaires (catégorie B – cadre d'emplois des techniciens territoriaux).

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique permet le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois des catégories B et C lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifient.

Ainsi, afin de permettre d'assurer la continuité du fonctionnement des services au public et de satisfaire certains besoins permanents des services municipaux, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels sur ces métiers en tension.

Ces recrutements pourront se faire sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Ouverture du poste de conseiller technique auprès du directeur aux non-titulaires (catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux et directeurs de police municipale).

Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Conservatoire

Evolution de catégorie du poste de conseiller aux études de la catégorie B (cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique) vers la catégorie A (cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Le poste de conseiller aux études chargé des partenariats éducatifs et des relations avec l'Education Nationale est aujourd'hui rattaché directement au Directeur du conservatoire et ne comporte pas d'encadrement d'enseignants.

Or, le poste comporte l'encadrement et la coordination des enseignants qui interviennent dans le champ des dispositifs d'horaires aménagés en lien avec l'Education Nationale en transversalité pour l'ensemble des cursus musique, théâtre et danse.

Il assure également la responsabilité hiérarchique directe des enseignants musiciens intervenants ainsi que leurs évaluations professionnelles.

Il convient donc de reconnaître dans l'organisation du conservatoire le positionnement transversal du poste au niveau des équipes enseignantes des deux directions adjointes musiques et arts de la scène et son statut d'encadrant de catégorie A.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Action	Situation actuelle					Situation future poste					Commentaires	Colonne1
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2		
Recours au recrutement de contractuels de catégorie B sur la base de l'article L.332-8-2° sous réserve que le recrutement d'un agent fonctionnaire n'ait pu aboutir	Chargé d'entretien des espaces sportifs extérieurs	Direction générale éducation, sports et société	Direction des sports	Techniciens territoriaux	B	Chargé d'entretien des espaces sportifs extérieurs	Direction générale éducation, sports et société	Direction des sports	Techniciens territoriaux	B		PER02744
Suppression/ Création	Agent de service et de restauration (17H30)	Direction générale éducation, sports et société	Direction de l'éducation	Adjointes techniques territoriaux	C	Agent de service et de restauration (35H00)	Direction générale éducation, sports et société	Direction de l'éducation	Adjointes techniques territoriaux	C		
Création de poste						Agent de gestion administrative	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Adjointes administratifs territoriaux	C		
Création de poste						Agent de gestion administrative	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Adjointes administratifs territoriaux	C		
Suppression de 6 postes	Médecins de crèches	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Médecins territoriaux	A							
Création de 7 postes						Référent santé et accueil inclusif	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Puéricultrices territoriales / infirmiers territoriaux	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels.	
Recours au recrutement de contractuels de catégorie B sur la base de l'article L.332-8-2° sous réserve que le recrutement d'un agent fonctionnaire n'ait pu aboutir	Gestionnaire du patrimoine	Direction générale éducation, sports et société	Direction des équipements et d'animation	Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux	B	Gestionnaire du patrimoine	Direction générale éducation, sports et société	Direction des équipements et d'animation	Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux	B		PER05425 / PER05056 / PER05059
Suppression/ Création	Chargé de l'événementiel	Direction générale éducation, sports et société	Direction vie associative enfance et jeunesse	Agents de maîtrise territoriaux	C	Chargé de projet	Direction générale éducation, sports et société	Direction vie associative enfance et jeunesse	Rédacteurs territoriaux	B		PER01377
Suppression/ Création	Coordinateur manifestations publiques	Cabinet du Maire	Direction cabinet du Maire	Adjointes administratifs territoriaux	C	Coordinateur manifestations publiques	Cabinet du Maire	Direction cabinet du Maire	Rédacteurs territoriaux	B		PER03790
Suppression/ Création	Conseiller aux études	Direction générale des affaires culturelles	Conservatoire	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	Conseiller aux études	Direction générale des affaires culturelles	Conservatoire	Attachés territoriaux	A		PER00337
Recours au recrutement de contractuels de catégorie B sur la base de l'article L.332-8-2° sous réserve que le recrutement d'un agent fonctionnaire n'ait pu aboutir	Coordonnateur technique	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction police municipale et tranquillité publique	Techniciens territoriaux	B	Coordonnateur technique	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction police municipale et tranquillité publique	Techniciens territoriaux	B		PER11021
Recours au recrutement de contractuels de catégorie B sur la base de l'article L.332-8-2° sous réserve que le recrutement d'un agent fonctionnaire n'ait pu aboutir	Auxiliaires de puériculture	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Auxiliaire de puériculture	B	Auxiliaire de puériculture	Direction générale éducation, sports et société	Direction de la petite enfance et des familles	Auxiliaire de puériculture	B	Ouverture de l'ensemble des postes d'auxiliaire de puériculture aux contractuels	
Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels.	Conseiller technique auprès du directeur de la DPMT	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction police municipale et tranquillité publique	Attachés territoriaux/ Directeurs de police municipale	A	Conseiller technique auprès du directeur de la DPMT	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction police municipale et tranquillité publique	Attachés territoriaux/ Directeurs de police municipale	A		